



# DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL



## Comité Directeur du 20 juillet 2023 en visio

### **Présidence :**

Michel Aucourt

### **Présents :**

Marc Hoog – Roland Mehn - André Hahn - Richard Godié - François Marcadé - Malik Bouacida - Anthony Hernu - Huguette Ueberschlag - Vincent Milliet – Ralph Spindler - Pascal Fritz

**Excusés :** Caroline Deubel – Claude Arnold - Remy Siedel

**Participant :** Christophe Carbiener (Directeur) - Jacky Humler

Début de réunion : 18h30

## **1. Point sur la situation des clubs Haut-Rhinois engagés en R2**

Le Comité Directeur échange sur la grogne exprimée par voie de Presse par les clubs Haut Rhinois engagés en R2.

La parution des groupes a entraîné une vague de désapprobation forte face aux nombreux kilomètres que certaines équipes seront amenées à faire.

De plus, l'importance des déplacements entraineront une mobilisation des joueurs qui pourraient en décourager plus d'un.

Une réunion de ces clubs était organisée à Berrwiller à laquelle ont participé des membres du Comité Directeur dont le Président.

Un courrier, à l'initiative de ces clubs réunit en collectif, a été envoyé au Président de la LGEF Albert Gemmrich.

Cette situation est bien évidemment problématique et découle directement de l'organisation des championnats régionaux à l'échelle du Grand Est.

Lorsque l'Alsace aura récupéré la gestion des championnats de R1 à R3, les groupes retrouveront une construction bien plus cohérente.

## **2. Point d'avancement de la Ligue d'Alsace de Football**

- Groupe de travail LGEF/FFF

Le Président expose au Comité Directeur un point abordé lors de la réunion du CD de la LGEF relatif à la création d'un groupe de travail.

A l'initiative de la LGEF et de la FFF, ce groupe de travail aura pour but de travailler sur les conséquences de la sortie de l'Alsace de la LGEF avec des réponses qui seront envoyées à tous les Présidents de Ligue avant les Assemblées Générales. Parmi les membres qui travailleront sur le sujet figureront des salariés de la FFF, des élus de la LGEF, des Présidents de District dont Michel Aucourt.

Ce dernier a demandé à juste titre d'être accompagné d'experts du District, ce qui lui a été refusé.

Le Comité Directeur s'interroge sur l'impartialité des travaux menés lorsqu'il est interdit à des membres du District d'Alsace d'y participer.

- Processus Démocratique

Alors que la réunion au Ministère des Sports du 16 juin 2023 s'est conclue par la mise en place d'un processus démocratique simple, le Président Aucourt été étonné d'entendre lors de l'AG de la LGEF qu'un seuil de 66% de votes favorables a été fixé par le Président Diallo. Ce seuil, applicable uniquement en AG exceptionnelle, n'a pas lieu d'être.

Le Président Aucourt présente au Comité Directeur les conclusions d'une étude juridique qui a été menée avec l'aide des juristes de la Collectivité Européenne d'Alsace sur le cadre du processus démocratique demandé.

Il apparaît que l'Assemblée Générale de la LGEF n'est pas fondée à se prononcer sur le principe de sortie de l'Alsace. En effet, les statuts tant de la FFF que de la Ligue Grand Est précisent que seule l'AG Fédérale est fondée à se prononcer sur le ressort territorial d'une Ligue et d'un District.

Voici une synthèse des conclusions de l'étude juridique :

- L'article 46 de la section 5 relative aux organismes départementaux des Statuts de la F.F.F. précise que « Les associations affiliées à la F.F.F et dépendant des Ligues régionales visées à l'article 40 sont groupées en un ou plusieurs districts sur le plan départemental par décision de l'Assemblée Fédérale [de la F.F.F] qui décide de leur constitution et de leur suppression et détermine leurs limites géographiques. »
- L'article 19 des statuts de la LGEF stipule que « ...les modifications engendrées aux présents Statuts résultant des dispositions votées en Assemblée Fédérale de la F.F.F. ne sont pas soumises au vote de l'Assemblée Générale de la Ligue. Elles sont néanmoins inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, présentées et commentées aux membres »
- Les articles 19 et 20 des statuts de la LGEF précisent enfin que l'Assemblée générale extraordinaire se prononce sur une éventuelle dissolution et sur la répartition de l'actif.

Considérant cette situation, le Comité Directeur valide le principe d'un courrier, à l'attention du Président de la FFF Philippe Diallo (annexe 1), avec copie aux membres du Comex, et de la Ministre des Sports Amélie Oudéa-Castéra (annexe 2), qui exposera la situation actuelle, la nécessité de revoir le processus démocratique en accord avec les textes en vigueur et le report du groupe de travail après les AG et en y intégrant des alsaciens qui œuvrent pour le retour à une Ligue d'Alsace.

- Tournée des Districts

Si la consultation en AG des clubs de Ligue Lorrains et Champardennais devait tout de même être maintenue et si cela s'avère nécessaire, le Comité Directeur valide le principe d'une tournée des Districts pour que des explications claires et transparentes puissent être proposées aux Présidentes et Présidents des clubs de Ligue du Grand Est.

Ces différentes rencontres permettraient d'échanger, en proximité, et d'apporter un autre discours que celui servi par les plus farouches opposants au projet de Ligue d'Alsace.

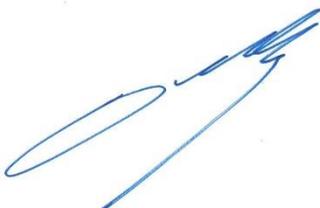
- Groupe de Travail

A la demande du Président et pour préparer au mieux les échéances qui vont arriver après les congés d'été, un groupe de travail va être mis en place pour réfléchir et coordonner les actions à venir.

Il sera composé d'élus du CD volontaires, du Directeur, de Jacky Humler et de Dominique Lihmann.

Fin de la réunion à 20h30

Le Président,  
Michel Aucourt



Le Secrétaire Général,  
Marc Hoog

